



Prévention des Risques Professionnels

Assurer sa mission de Salarié Désigné Compétent en Santé & Sécurité au Travail



Nature de l'action :

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances



Objectifs pédagogiques :

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS

- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques.
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés.
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention ...).

Situer son rôle parmi les acteurs en santé & sécurité au travail.

Public concerné :

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1) du Code du Travail.

Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME.

Toute personne souhaitant suivre cette formation

Pré requis :

Copie des Bases en prévention des risques professionnels délivrée par l'INRS (module 1)

Durée :

En INTRA ou en INTER
21 heures soit 3 jours non consécutifs avec un travail intersession entre la 2^{ème} et la 3^{ème} journée.

Conditions pratiques :

Disposer d'un ordinateur portable et d'une Clé USB.
Si INTRA : prévoir une salle de formation adaptée.

Évaluation des compétences :

Évaluation des connaissances et du savoir-faire de chaque stagiaire selon chaque objectifs (grille d'évaluation).

Programme :

- Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.
- Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux.
- Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.
- Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent.
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations S&ST, grille DIGEST ou GPSST.
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

Travail intersession (estimé à 1,5 jours)

Présentation oral d'un rapport, en utilisant un support adapté de son choix (production écrite avec envoi avant la 2^{ème} séquence), lors de la 3^{ème} journée de formation, en face à face

Ce travail consiste à réaliser un autodiagnostic de la Prévention Entreprise, d'une analyse de Risques et des plans d'actions à mettre en place.

Moyens pédagogiques:

Apport de connaissances.
Mises en situation professionnelle (réelles et reconstituées) avec retours d'expériences.
Echanges, mise en pratique en entreprise lors de l'intersession pour faciliter la mise en œuvre des missions de l'entreprise.

Effectif :

De 4 à 12 participants

Document remis au stagiaire :

Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant

Compétence du formateur :

Intervenant en Prévention de Risques Professionnels (IPRP) agréé par la Direccte, Ergonome

Documents de référence :

Document de Référence INRS « Evaluer les Risques Professionnels » et « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en Santé & Sécurité au Travail » V1 – 2016.

